

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publication de mariage

Accusé de réception de demande de publication

Suite à son avis en date du 12 juin 2023 Monsieur le Maire est informé que la publication de mariage devant être célébré à la Mairie **de PESSINES (Charente-Maritime)**.

ENTRE

Marie RENOULLEAU

Profession Aide médico-psychologique

Domiciliée 1 Chemin du Clerc
AUSSAC-VADALLE (Charente)

ET

Julien, Jacques, Paul GRELIER

Profession Technicien vitrage

Domicilié 1 Chemin du Clerc
AUSSAC-VADALLE (Charente)

A été affichée le 15 juin 2023

Par Nous, Gérard LIOT

Officier de l'Etat civil.

Conformément à l'article 63 du code civil.

Le 27 juin 2023.



Le Maire,

Gérard LIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat de publication et de non opposition

En vue du mariage projeté entre les personnes désignées ci-dessous et qui doit être célébré à la Mairie de PESSINES (Charente-Maritime).

Nous, soussignés, certifions que la publication du mariage

ENTRE

Marie RENOULLEAU

Profession Aide médico-psychologique

Domiciliée 1 Chemin du Clerc
AUSSAC-VADALLE (Charente)

ET

Julien, Jacques, Paul GRELIER

Profession Technicien vitrage

Domicilié 1 Chemin du Clerc
AUSSAC-VADALLE (Charente)

A été faite le 15 juin 2023

Par Nous, Gérard LIOT

Officier de l'Etat civil, et affichée pendant dix jours consécutifs, conformément à l'article 64 du code civil, sans qu'il ne survienne d'opposition au mariage.

Le 27 juin 2023.



Le Maire

Gérard LIOT